

SAINT-PAPOUL

VIDE-GRENIER

LE 19 février

Organisé par l'APE les ESQUIROLS de Saint-PAPOUL

06.04.53.44.08

04.68.94.32.70

-----0-----

Fiche d'inscription à retourner avant le 16 février 2012 remplie et signée + photocopie recto-verso d'une pièce d'identité à Saez Sylvie le Vigne-haut 11310 Villemagne

NOM.....

PRENOM.....

Pour les mineurs nom prénom + photocopie pièce d'identité du représentant légal

ADRESSE.....

.....

N° Téléphone.....

MAIL :.....

1 emplacement : table de 3 mètres = 8 € emplacement en salle couverte et chauffée

Nombre d'emplacements souhaités : X 8 € =

Pour le règlement : chèque établi à l'ordre de APE Les Esquirols. Joint impérativement à la demande d'inscription

Attestation sur l'honneur :

Conformément au décret N 2009-16 du 17 janvier 2009

Je soussigné (e).....atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux vide-greniers au cours de l'année 2012

Fait àle...../...../2012

Signature :

Vide-grenier règlement
Conditions de participations

1. *Le vide grenier est organisé par l'association de parents d'élèves Les Esquirols de Saint-papoul. La vente par les enfants est autorisée sous responsabilité parentale.*
2. *Ce vide-grenier aura lieu le 19 février de 8 heure 30 à 17 heures dans la salle des fêtes de Saint-papoul L'installation des participants devra être terminée à 8 h.15*
3. *Les emplacements seront loués avec tables et chaises.et mis à disposition en fonction de l'arrivée chronologique des demandes (fiche d'inscription complétée + photocopie de la pièce d'identité + règlement)*
4. *Conditions d'inscription : 8 € les 3 mètres. La totalité de la somme devra être versée lors de l'inscription ainsi que l'attestation sur l'honneur dûment signée.*
5. *En cas d'intempéries, nous nous réservons le droit d'annuler le vide-grenier. La somme versée à l'inscription vous sera alors restituée dans son intégralité.*
6. *Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.*
7. *Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets neufs ou confiés par un commerçant.*
8. *Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens,aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements loués par l'organisation. Ils doivent donc de ce fait être couverts par leur propre assurance.*
9. *En cas d'impossibilité d' être présents le jour même, et afin de satisfaire les participants qui sont sur la liste d'attente, prière de bien vouloir prévenir le plus tôt possible les organisateurs au : 06.04.53.44.08 ou 04.68.94.32.70*